

ACADÉMIE DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT 0383263R

Lycée Marie Reynoard

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023 - 2024

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 30/11/2024

Présidence de : **Proviseur**

Quorum : 15

Nombre des présents : 15 puis 16 à 18H30

Nombre d'absents excusés : 1

Secrétaire de séance : **Proviseur adjoint**

Le Président



A blue circular stamp with the text "LYCÉE MARIE REYNOARD" at the top, "Le Proviseur" in the center, and "38190 VILLARD BONNOT" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance



A blue circular stamp with the text "LYCÉE MARIE REYNOARD" at the top, "Le Proviseur adjoint" in the center, and "38190 VILLARD BONNOT" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

1. Adoption du procès-verbal du CA du 16/11/2023

Le Président Le Président demande si des modifications sont souhaitées. Approbation soumise au vote. Une précision en provenance des représentants des professeurs est mise en lumière. Elle concerne les rémunérations souhaitées. Un nombre d'heures conséquent, ne donnant pas droit à rémunération. Une décision collégiale par l'ensemble des collègues impliqués a été prise : celle de réaliser ces temps d'entraînement en fin de séances, tout au long de l'année.

Résultats du vote : **16 /16 POUR**

18h30 : +1 personne : 16 présents

2. BUDGET 2024

M. L'agent comptable, secrétaire général de l'établissement, détaille les grandes lignes de cette opération importante pour l'EPL. Des précisions et contrastes sont apportés pour ce budget 2024.

- La disparition de la taxe d'apprentissage est mise en lumière. Source de financement, elle n'a désormais plus lieu d'être, car retirée pour l'ensemble des EPL.
- Une augmentation de 10% de la dotation Région est signalée, soit environ 18000 Euro d'apport supplémentaire par rapport à l'année précédente.
- La somme de 190000 Euro est évoquée pour terminer l'année civile. Celle-ci sera à reporter sur 2024.
- M. l'agent comptable souligne le soutien effectif de la Région, qui régularise les situations au fil de l'eau, en cours d'année.

Les trois services généraux, chacun composé d'un ensemble de lignes de recettes et d'un ensemble de lignes de dépenses, sont :

- le service général « Activités pédagogiques » (AP) sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement initial, aux voyages scolaires et aux sorties pédagogiques notamment ;
- le service général « Vie de l'élève » (VE) sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales ;
- le service général « Administration et logistique » (ALO) sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général et à l'administration de l'EPL. Les opérations de sorties d'inventaires des immobilisations, d'amortissements, de provisions ainsi que les reprises des dotations sont aussi imputées sur ce service.

Les lignes des recettes sont détaillées : AP (Accompagnement Pédagogique), ALO (Administration et Logistique) et VE (Vie de l'élève).

En parallèle, les dépenses sont également abordées, avec ces points saillants :

- AP : une augmentation des besoins financiers pour couvrir les frais des sorties scolaires est constatée. Les dons d'une fédération de parents d'élèves permettent de compenser les besoins dans le cas des voyages scolaires.
- ALO : augmentation des dépenses pour la viabilisation et l'entretien général.

Il est également signalé que le lycée bénéficie du Fonds Régional d'Investissement (FRI) dans le cadre du financement d'opérations en capital. Celui-ci est jugé utile et pertinent.

Résultats du vote : **16 /16 POUR**

3. TARIFS RESTAURATION

Une délégation de service public (DSP) était à l'œuvre au sein du lycée depuis plusieurs années. Une externalisation est souhaitée par la Région plutôt que le recours au service public. Depuis cette année, il s'agit d'un marché public. La société Scolarest est en charge de la mise en œuvre de la restauration au sein du lycée Marie Reynoard. La Région impose le vote des tarifs. Pour l'EPL, aucune recette n'est possible, la restauration étant totalement gérée par une société privée. D'emblée, l'établissement opte pour une posture peu favorable à une augmentation.

- Prix réel par repas : 7.32 €
- Prix pour les familles : 4.72 €
- La différence est réglée par la Région.

Suite aux débats, une augmentation symbolique mais concrète de 3 centimes est mise en avant.

Résultats du vote : **16 / 16 POUR**

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1-Composteur

La présence d'un composteur au lycée est abordée. Cette action, si validée, pourrait être menée et pilotée par le Conseil de la Vie Lycéenne et les Eco-Délégués. Une discussion s'engage sur l'intégrité de la cour intérieure du lycée, peu utilisée par les élèves et les usagers. Un ré-aménagement complet

pourrait être une solution d'investissement de cet espace. Celui-ci pourrait tout à fait bénéficier de l'apport des conseils et de l'expertise du lycée horticole de St-Ismier.

2-Vingt ans du Lycée Marie Reynoard

Les vingt ans du lycée sont à présent abordés. Un horizon se dessine pour cette célébration qui pourrait se dérouler lors du mois de juin. L'attachement à l'établissement est relevé par le corps enseignant, qui suggère de proposer des invitations aux anciens professeurs, proviseurs et élèves. Diverses réunions auront lieu en amont pour définir les modalités retenues. Toutes les suggestions sont les bienvenues.

3-Personnel Région

La conversion de poste de certains personnels Région est abordée, notamment dans le cadre sécuritaire (nécessité de la présence d'un personnel de loge tout au long de la journée). Le ménage reste complexe à mettre en œuvre en raison du manque de moyens humains. La réaffectation d'un agent en loge induit également un déséquilibre dans l'organisation des actions d'entretien au quotidien. Diverses solutions ont été testées. La formule actuellement retenue donne satisfaction au quotidien. Les représentants des parents et personnels rédigent un courrier de doléances qui sera transmis à la Région, via Mme Venturini, conseillère régionale.

Résultats du vote : **16 / 16 POUR**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

